

Conseil communal de Jalhay du 4 septembre 2023

Les organisateurs des vieux métiers à Sart et le service des travaux ont tout d'abord été remerciés en début de séance.

Ensuite, les 9 points à l'ordre du jour ont été traités. A l'unanimité, le Conseil communal a approuvé :

- le mandat à Intradel relatif à l'action environnement et aux actions zéro déchet (lutte contre la mode rapide « Fast Fashion » et compostage à domicile).
- les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale du Centre d'accueil « Les Heures Claires » du 22/09/2023.
- la convention d'adhésion à la Centrale d'achat relative au marquage spécifique dans les zones 30 aux abords des écoles.
- le marché de désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un schéma de développement communal et d'un guide communal d'urbanisme . Les tranches des pourcentages de rémunération ont été adaptées par rapport à la 1ère version du marché afin que l'adjudicataire ne doive pas faire des prestations durant des périodes trop longues avant d'être payé.
- le compte de fin de gestion du Receveur régional Benoit DORTHU, Directeur financier a.i.
- le projet de convention générale pour la location du local « Pause Culture ».

Le Conseil a pris acte de l'avance de trésorerie de 20.000 euros au Royal Football Club de Sart-lez-Spa Asbl.

Malgré l'abstention du groupe Choisir Ensemble et l'avis négatif du groupe Oser, le Conseil a approuvé le plan rectificatif relatif au Plan d'investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) de 2022 à 2024. La liaison entre le carrefour du Fawetay et le hameau du Moulin de Dison, a été refusée par la Région wallonne à cause de l'absence de transition de trottoirs. La majorité a donc proposé de la remplacer par un trottoir entre le carrefour des 4 chemins et le carrefour du Fawetay. Ces projets de mobilité douce sont très difficiles à mettre en œuvre d'un point de vue administratif et n'ont pas encore vu le jour...

Bien que le groupe Oser se soit abstenu, le Conseil a adopté le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) du Conseil communal. D'une part, au travers du décret transparence, les jalhaytois et sartois auront désormais accès aux projets de délibération du conseil communal avant celui-ci et d'autre part, les conseils pourront se tenir à distance. La majorité ne voit cependant pas

l'intérêt d'intégrer les points divers dans le procès-verbal du conseil à la demande du groupe Oser.

Dans les divers, nous apprenons que :

- la Stèle des Droits de l'Homme a été réinstallée Place du Haut-Vinâve et devrait être restaurée, car une partie du texte n'est plus visible.
- la Place du Haut-Vinâve pourrait être renommée Place de la Foire si l'enquête publique est favorable. Les travaux d'asphaltage vont être réalisés très prochainement.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC